



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 FEVRIER 2026 À 18H30

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

Date de Convocation

21 janvier 2026

Date d’Affichage

21 janvier 2026

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

Présents : 10

En exercice : 12

Votants : 10

L’an deux mil vingt six, le trois février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mme Audrey GUYOMARD, Maire**.

Étaient présents : Mmes Pascale BEGIC, Agnès BETEMPS, Stéphanie DEL VENTO, Claire GOYET, Audrey GUYOMARD, Hélène JOUVE, Hélène MARGUERITTE, Valentine ZEKHNINI, MM. Dominique DEBORDES, Jean-Pierre POINSIGNON

Absents : Mme Audrey MARIAUX et M. Stéphane LAGRASTA

Les conditions de l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplies, l’assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l’article L.2121-15 dudit code il a été procédé à la nomination d’un secrétaire pris au sein du Conseil. **Mme Stéphanie DEL VENTO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

Le procès-verbal valant compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est adopté à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

DEL20260203_01 Approbation du Compte Financier Unique – Commune - Exercice 2025 – *Rapporteur : Hélène MARGUERITTE*

DEL20260203_02 Affectation des résultats - Exercice 2026 – *Rapporteur : Hélène MARGUERITTE*

DEL20260203_03 Vote du taux des taxes locales – *Rapporteur : Hélène MARGUERITTE*

DEL20260203_04 Vote du budget primitif 2026 – *Rapporteur : Hélène MARGUERITTE*

Délibération n°20260203 01 : Approbation du Compte Financier Unique – Commune – Exercice 2025

Madame MARGUERITTE, Adjointe aux Finances, rappelle la délibération du Conseil Municipal option pour la mise en place du Compte Financier Unique entre la comptabilité de la commune et celle du SGC saint Martin d'Hères.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre du Compte Financier Unique, chaque partie apporte à l'autre les éléments qui la concerne dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation ordonnateur et comptable. Les résultats de l'exercice 2025 constatés sont conformes et permettent l'édition du Compte Financier Unique 2025 en toutes concordances entre l'ordonnateur et le comptable. Madame Marguerite présente les résultats portés au sein du CFU 2025.

Avant de procéder à l'adoption du Compte Financier Unique, Madame le Maire quitte la séance et confie la Présidence à Madame MARGUERITTE, 1^{ère} adjointe.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte financier Unique,

Sur proposition de Madame MARGUERITTE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier Unique de la Commune 2025.

Modalités de vote : POUR à l'UNANIMITÉ

Délibération n°20260203 02 : Affectation des résultats 2026

Madame le Maire donne la parole à Mme MARGUERITTE, Première Adjointe aux Finances, qui présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif communal 2026. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient dans un premier temps de procéder à l'affectation des résultats 2025 au budget communal 2026.

Excédent de fonctionnement antérieur	528 127,33€
Excédent de fonctionnement 2025	351.444,97 €
Excédent de fonctionnement cumulé	879.572,30 €
Affectation du résultat 1068	879.572,30 €
Excédent de fonctionnement définitif	0.00 €

Il est proposé d'affecter **879.572,30 € en réserve au compte 1068** de la section d'investissement du budget principal et de reporter **en recettes à la section de fonctionnement du BP 2026** le solde de **0.00 €**.

Il est rappelé que l'excédent d'investissement reporté s'élève à 3.156.135,93 €

Le projet de financement des investissements 2026 est réparti de la manière suivante :

Excédent d'investissement 73.5 %

Affectation du résultat (autofinancement 20%)

FCTVA Taxe d'Aménagement et 021 : 6.5%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés prenant part au vote :

- Approuve l'exposé de Mme MARGUERITTE,
- Adopte l'affectation du résultat telle qu'elle vient d'être présentée.

Modalités de vote : POUR à l'UNANIMITÉ

Délibération n°20260203 03 : Vote du taux des taxes locales 2026

Madame MARGUERITTE, Première Adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que le taux de **taxe d'habitation** pour les résidences principales et secondaires est figé à son niveau de 2019, la commune n'a pas à voter ce taux. Il est donc de 9,16%.

Par ailleurs, il est proposé de conserver les taux à la hauteur de ceux votés en 2025 soit 33,46% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et 36,64% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

	Taux 2026
Taxe habitation	9,16 %
Taxe Foncière sur propriétés bâties	33,46 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	36,64 %

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non-bâti pour l'année 2026.

Modalités de vote : POUR à l'UNANIMITÉ

Délibération n°20260203 04 : Adoption du budget primitif 2026

Madame le Maire donne la parole à Mme MARGUERITTE, Première Adjointe aux Finances, qui présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif communal 2026. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	653 750€	013	Atténuations de charges	500€
012	Charges de personnel et frais assimilés	571 150€	042	Opérations ordre transférées entre sections	1 000€
014	Atténuations de produits	55 000€	70	Produits serives, domaine, ventes divers	62 500€
023	Virement à la section d'investissement	159 100€	73	Impôts et taxes	838 450€
042	Opérations ordre transfert entre sections	15 000€	731	Fiscalité locale	580 500€
65	Autres charges de gestion courante	152 500€	74	Dotations et participations	38 500€
66	Charges financières	3 000€	75	Autres produits de gestion courante	90 000€
67	Charges spécifiques	1 000€	76	Produits financiers	50€
Total Dépenses		1 611 500€	Total Recettes		1 611 500€

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 000€	001	Solde exécution invest. reporté	3.156135,93 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 500€	021	Virement de la section de fonctionnement	159 100€
20	Immobilisations incorporelles	261 500€	040	Opérations ordre transfert entre sections	20 000€
204	Subventions d'équipement versées	62 679,79€	10	Dotations, fonds divers et réserves	944.246,07 €
21	Immobilisations corporelles	2.171.320,21€	13	Subventions d'investissement	175 018€
23	Immobilisations en cours	1.934.500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
Total Dépenses		4.454.500,00€	Total Recettes		4 454.500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prenant part au vote :

- Approuve l'exposé de Mme MARGUERITTE,
- Adopte le Budget Primitif 2026 tel qu'il vient d'être présenté.

Modalités de vote : POUR à l'UNANIMITÉ

INFORMATION

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code General des Collectivités Territoriales, et vu la délibération n°DEL2020_43 du 14 décembre 2020 décidant des délégations du Conseil Municipal données au Maire, le Maire informe les membres du conseil de la signature des actes suivants. Un rappel est effectué depuis le Conseil Municipal du 18 décembre 2025 :

Commande publique :

- Cérémonie des Vœux (Traiteur / Cocktails / Intermarché : pains - boissons - Plateaux de fromages) : 6 719,90€ + 3855,60€ + 858,48€ = 11 433,98 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Fait à Bresson, le 05 février 2026,

Le Secrétaire,
Mme Stéphanie DEL VENTO



Le Maire,
Mme Audrey GUYOMARD

